



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 décembre 2005
Français
Original: anglais

Vingt-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Par sa résolution 1610 (2005) du 30 juin 2005, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour une période finale de six mois se terminant le 31 décembre 2005. Le présent rapport rend compte de la situation en Sierra Leone alors que la MINUSIL se retire, ainsi que des préparatifs de la mise en place du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), décidée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1620 (2005) du 31 août 2005.

II. Évolution de la situation politique

2. Depuis mon rapport du 20 septembre 2005 (S/2005/596), la situation politique en Sierra Leone est demeurée calme et stable. Toutefois, la sécurité et la stabilité politiques que connaît actuellement le pays sont toujours menacées par un certain nombre de facteurs, notamment un dénuement et une désaffection généralisés, en particulier parmi les jeunes au chômage, la corruption, qui est encore répandue dans le secteur public, les lacunes du système judiciaire, et un manque de ressources et de capacités qui limite les services que l'État peut assurer à la population.

3. Les Sierra-Léonais continuent d'attendre beaucoup de la paix mais le sentiment que le Gouvernement ne fait pas grand-chose pour répondre aux besoins de la population est très répandu. Pour sa part, le Gouvernement continue d'avoir le plus grand mal à mettre sur pied une stratégie efficace pour faire connaître sa vision et ses programmes à la population et créer les conditions d'une participation réelle de la société civile et du secteur privé et d'une collaboration plus étroite avec l'un et l'autre dans le sens d'un renforcement de la gouvernance démocratique.

4. À l'approche des élections nationales de 2007, des signes de tension entre partis politiques commencent à apparaître. Les deux plus grands partis du pays, le Sierra Leone People's Party, au pouvoir, et le All People's Congress, sont l'un et l'autre confrontés à des divisions internes et des groupes dissidents ont fait leur apparition. Une faction du All People's Congress fait un procès aux dirigeants du parti, tandis qu'un membre important du Sierra Leone People's Party, Charles Margai, a formé son propre parti politique, le People's Movement for Democratic Change, après s'être vu refuser l'investiture pour l'élection présidentielle de 2007.



5. Le Sierra Leone People's Party et le All People's Congress ont chacun tenu leur convention nationale en septembre en vue de désigner leur dirigeant et leur candidat à la présidence pour les élections de 2007. Ils ont désigné à la fois comme chef du parti et comme candidat à l'élection présidentielle le Vice-Président, Solomon Berewa, pour le premier, et Ernest Bai Koroma, pour le deuxième. L'ancien Ministre des affaires intérieures, Hinga Norman, qui est actuellement détenu par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, avait déclaré sa candidature comme chef du parti au pouvoir, mais il l'a depuis retirée. Il semblerait que M. Norman exerce encore une influence considérable parmi les anciens membres de la Force de défense civile, qu'il dirigeait pendant la guerre civile.

6. La MINUSIL continue à soutenir les efforts qui sont faits pour tenter de régler tous ces problèmes. C'est ainsi que la Mission s'efforce de promouvoir le dialogue, la réconciliation et la tolérance entre les partis politiques. Elle encourage par ailleurs les parties à adopter des approches bipartites sur les questions nationales soumises au Parlement.

7. La MINUSIL aide le Gouvernement sierra-léonais à régler les questions qui sont à l'origine de tensions entre les communautés, notamment les différends frontaliers qui opposent plusieurs chefferies. Le Ministère de l'administration locale et du développement des collectivités, les autorités locales et des groupes de la société civile ont uni leurs efforts pour lancer une initiative de médiation qui vise à régler les différends qui persistent au niveau des provinces et des districts.

8. La Commission de lutte contre la corruption a été renforcée grâce au recrutement de personnel international. À ce jour, des enquêtes pour faits de corruption ont été diligentées contre six ministres. En novembre, le Président, Ahmad Tejan Kabbah, a nommé un nouveau président à la tête de la Commission, en remplacement de l'ancien, qui avait des relations difficiles avec plusieurs organes publics, notamment le Parlement, au point que les travaux de la Commission en pâtissaient. On espère que le changement de direction permettra à la Commission d'être plus efficace dans ses travaux. Celle-ci se heurte cependant aussi à des difficultés dues à un grave manque de ressources.

9. En ce qui concerne l'accès à la justice, comme indiqué à la section X ci-après, la MINUSIL est intervenue pour aider les tribunaux à rattraper le retard accumulé dans le jugement des affaires en instance, former leur personnel et le doter de capacités accrues, et améliorer les prisons. Ces efforts ne suffisent cependant pas.

10. Les élections de 2007 sont en cours de préparation. On a notamment entrepris de restructurer la Commission électorale nationale et de délimiter les circonscriptions. Le 1^{er} décembre, le Parlement a approuvé la composition de la Commission d'enregistrement des partis politiques, créée en vertu de la loi de 2002 relative aux partis politiques. L'appui dont bénéficie le processus électoral de la part du Gouvernement et de la part de la communauté internationale est encourageant. Le Gouvernement a engagé un montant de plus de 8 millions de dollars des États-Unis aux fins des élections et ses partenaires internationaux ont créé un fonds collectif pour mobiliser les 18,4 millions de dollars qui seront nécessaires en plus de cette somme pour mener à bien les principales tâches électorales, notamment la constitution des listes électorales.

III. La situation sur le plan de la sécurité

11. D'une manière générale, la situation sur le plan de la sécurité est demeurée stable pendant la période à l'examen. Les organes chargés de la sécurité dans le pays ont continué de s'acquitter de leur tâche de manière satisfaisante depuis que la MINUSIL leur a confié la responsabilité dans ce domaine, l'année passée. La police sierra-léonaise, en particulier, a peu à peu montré qu'elle était en mesure de faire face aux menaces intérieures sans aide directe des contingents de la MINUSIL. Les indicateurs à court terme de la sécurité intérieure laissent entrevoir des perspectives positives et un risque de reprise du conflit civil faible. Quant à la délinquance, elle devrait demeurer à un niveau gérable.

12. Les services de sécurité de la Sierra Leone ont été sérieusement mis à l'épreuve par trois incidents au cours de la période considérée. Le 7 novembre, des émeutes se sont produites à Kenema à la suite du meurtre de deux conducteurs de moto-taxi. Les conducteurs de moto-taxi sont pour la plupart des ex-combattants. La police sierra-léonaise a imposé un couvre-feu jusqu'au lendemain et a pu reprendre le contrôle de la situation sans l'aide de la MINUSIL. Des émeutes se sont également produites à Koidu lorsqu'un autre conducteur de moto-taxi a été tué, le 18 novembre, dans un accident de la circulation. Comme à Kenema, la police sierra-léonaise a pu rétablir l'ordre dans la ville.

13. Le 19 novembre, des partisans de Charles Margai, chef du People's Movement for Democratic Change, ont semé le désordre dans une cérémonie qui se tenait à l'occasion du cinquante-deuxième anniversaire d'une école, à Bo, et qui avait pour invité d'honneur le Vice-Président, Solomon Berewa. Là encore, la police a pu ramener l'ordre sans l'intervention de la MINUSIL.

14. La mise en place de comités de sécurité de province et de district a permis de créer un cadre de coordination pour les questions de sécurité au niveau des districts, entre le Bureau de la sécurité nationale de la Sierra Leone, la police sierra-léonaise, les forces armées de la Sierra Leone et les autorités locales. Le rétablissement de l'ordre à Kenema, où la police et les services de sécurité locaux ont réussi à activer tous les mécanismes existants afin de ramener l'ordre, illustre l'efficacité de ce dispositif.

15. L'appareil de sécurité du pays, notamment le bureau de la sécurité nationale et les comités de sécurité de province et de district, ont néanmoins besoin d'une aide supplémentaire pour renforcer leurs capacités. Une aide internationale sera indispensable pour mettre en application les recommandations issues de l'étude nationale sur la sécurité, ordonnée l'an passé par le Président Kabbah. Il s'agit d'une étude de grande portée puisqu'elle s'est intéressée non seulement à la réforme de la police et des forces armées et à la nécessité de renforcer la coordination entre les agents de la sécurité, mais aussi au rôle de la bonne gouvernance et d'une saine gestion économique dans la consolidation de la sécurité et de la stabilité en Sierra Leone.

16. Au cours de la période considérée, aucune grande menace extérieure n'a pesé sur la sécurité de la Sierra Leone. La situation dans le Libéria voisin a continué de se stabiliser. Les élections nationales, qui se sont bien déroulées, et les progrès de la paix dans ce pays, devraient avoir un effet salutaire sur la stabilité en Sierra Leone. Toutefois, la sécurité risque de demeurer précaire le long des frontières. Les forces armées et la police de la Sierra Leone continuent de patrouiller conjointement le

long des frontières, ce qui contribue à assurer une meilleure coordination tactique entre les deux forces de sécurité. Malheureusement, les unités chargées de la surveillance des frontières ne sont pas bien équipées et manquent de ressources. La MINUSIL et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) continueront de surveiller ensemble les zones frontalières jusqu'au départ de la MINUSIL.

17. De nouvelles mesures ont été prises en vue d'un règlement pacifique du différend qui oppose la Guinée et la Sierra Leone à Yenga. Début octobre, de hauts responsables des deux pays, assistés d'experts techniques envoyés par le Royaume-Uni et la France, ont effectué une inspection sur le terrain et tenu des consultations à Koindu. Les deux parties ont reconnu qu'il était essentiel de trouver un règlement rapide au différend afin de promouvoir la paix et la stabilité dans le bassin du Mano. Des consultations bilatérales devraient avoir lieu dès que les experts auront remis leur rapport.

IV. Coopération entre les Missions

18. Les chefs de mission de la MINUSIL, de la MINUL et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont continué de se réunir régulièrement afin de mettre en commun leurs renseignements et de coordonner leurs efforts de paix. La réunion la plus récente, qui a été organisée par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO), a eu lieu à Monrovia le 27 octobre. En ce qui concerne la Sierra Leone, les participants ont noté que le retrait de la Mission se poursuivait.

19. Dans le cadre des activités générales de coopération régionale entre les organismes des Nations Unies, s'est tenue la deuxième réunion des équipes de pays des Nations Unies du bassin du fleuve Mano et de la Côte d'Ivoire, à Conakry, les 10 et 11 novembre. Il s'agissait d'examiner les progrès de l'application du plan d'action adopté à l'issue de la première réunion régionale des équipes de pays du bassin du Mano, tenue à Freetown, les 15 et 16 février. Il a été décidé à Conakry de renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies dans différents domaines, notamment les initiatives en faveur de l'emploi des jeunes, la prévention du VIH/sida et les questions transfrontières.

V. Application du plan de retrait

20. Le retrait de la MINUSIL se déroule selon le calendrier prévu et sera terminé à la fin du mois de décembre. À la date du 1^{er} décembre, la force ne comprenait plus que quelque 1 160 militaires après le rapatriement du bataillon ghanéen fin septembre, du bataillon pakistanais en octobre et d'une partie du bataillon nigérian en novembre. Les contingents qui demeurent dans le pays, auxquels s'ajoutent 69 observateurs militaires, sont stationnés dans la région de Freetown. Le bataillon nigérian sera entièrement rapatrié d'ici au 6 décembre, à l'exception de la compagnie qui sera chargée de protéger le Tribunal spécial, comme indiqué à la section VI ci-dessous.

21. La police de la MINUSIL comptait 46 membres au 1^{er} décembre. Au cours de la période considérée, la police a opéré à partir de la division centrale, à Freetown, et à partir de Kenema, Bo, Makeni et Lungi. Ces antennes demeureront

opérationnelles jusqu'au 31 décembre 2005, date à laquelle tout le personnel de police de la Mission sera rapatrié, à l'exception d'une petite équipe de 10 policiers, qui restera pendant un certain temps à Freetown afin de faciliter la transition avec le BINUSIL.

22. Le retrait de toutes les catégories de personnel civil de la Mission se fait lui aussi selon le calendrier prévu. Quelque 87 membres du personnel d'appui administratif resteront sur place, du 1^{er} janvier au 30 juin 2006, pour mener à bien les opérations de liquidation de la Mission. Ce personnel sera réduit une nouvelle fois en avril 2006.

VI. La sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone

23. Le 1^{er} décembre, la MINUL prendra le commandement de l'unité militaire nigériane de la taille d'une compagnie qui assure actuellement la sécurité des locaux du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. La MINUL assure le commandement opérationnel de cette unité depuis un poste de commandement tactique situé à Freetown. L'unité nigériane sera rapatriée d'ici au 15 janvier 2006 pour être remplacée par une garde militaire envoyée par la Mongolie. La MINUL gardera en réserve, à Monrovia, une force de réaction rapide qui serait déployée à Freetown au cas où la garde du Tribunal spécial aurait besoin d'un appui militaire.

VII. Mise en place du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone

24. Les travaux administratifs de mise en place du BINUSIL, qui doit devenir opérationnel le 1^{er} janvier 2006, en sont au stade final. On met actuellement la dernière touche au projet de budget et aux propositions concernant la dotation en effectifs, ainsi qu'aux dispositions relatives à la sécurité et à la logistique. J'ai déjà fait connaître au Conseil de sécurité mon intention de nommer Victor da Silva Angelo, mon actuel Représentant spécial adjoint auprès de la MINUSIL, Représentant exécutif chargé du Bureau intégré. M. da Silva continuera d'assumer les fonctions de coordonnateur résident des Nations Unies et de représentant résident du PNUD. Une partie du personnel de la Mission sera sélectionnée en vue d'être recrutée au Bureau intégré.

25. Une équipe interdépartementale composée de fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU et d'organismes des Nations Unies et dirigée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'est rendue en Sierra Leone du 6 au 17 novembre pour mettre au point un projet de stratégie de consolidation de la paix en collaboration avec le Gouvernement et tous les partenaires compétents. Cette stratégie servira de cadre à l'application du mandat du BINUSIL, lequel, une fois devenu opérationnel, mettra au point le projet de stratégie définitif.

26. Le projet de stratégie prendra appui sur les travaux menés dans le cadre du plan de transition pour 2005, que la MINUSIL et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis au point ensemble. Il s'agira, par cette stratégie, de consolider la paix en se fondant sur une bonne gouvernance économique et en dotant le pays de capacités durables de prévention des conflits. Par ailleurs, la stratégie de consolidation de la paix s'inscrira en complément du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au

développement et de la stratégie du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté.

VIII. Application du plan de transition pour 2005

27. Des progrès considérables ont été faits dans l'exécution des tâches fixées dans le plan de transition pour 2005 mis au point par l'équipe de pays MINUSIL/ONU. Le troisième examen du plan de transition, qui a eu lieu en octobre, permet d'espérer que les initiatives prises par le système des Nations Unies en Sierra Leone en vue d'assurer une paix et une sécurité durables, d'asseoir l'autorité de l'État, de promouvoir une bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme, de régler les problèmes transfrontières et de faire progresser le redressement national, seront menées à bien, jetant ainsi les bases de nouvelles activités de consolidation de la paix pour la période d'après conflit.

A. Renforcement des capacités du secteur de la sécurité

28. Les efforts pour renforcer les moyens des forces armées de la Sierra Leone continuent de susciter des réponses encourageantes de la part des partenaires internationaux du pays. La Suisse a récemment fait don de camions; le Royaume-Uni prévoit d'acheter du matériel de transmission; l'Inde propose de fournir du matériel de transmission supplémentaire aux forces armées; et les Pays-Bas se sont engagés à contribuer en fournissant des véhicules supplémentaires. Trois patrouilleurs devraient être livrés par les États-Unis et un autre par la Chine, ce qui permettra d'accroître considérablement les moyens de la marine. Fin novembre, la MINUSIL a remis au Gouvernement une caserne entièrement équipée pour servir de centre mixte des opérations logistiques au niveau national.

29. Le Gouvernement continue d'avoir du mal à faire face au coût du fonctionnement des forces armées, et en particulier aux frais de carburant et aux frais d'entretien du parc de véhicules de la police et des forces armées. Un effort soutenu doit par ailleurs être fait pour améliorer les conditions de vie des militaires. À cet égard, au cours de la période considérée, la MINUL et le PNUD ont continué d'apporter leur assistance à la mise en place d'installations sanitaires dans les casernes de Freetown.

30. La restructuration des forces armées, qui vise à réduire les effectifs de manière à les faire passer de 13 000 hommes environ à 10 500 d'ici à 2007, a été considérablement ralentie par le manque de ressources disponibles pour les compressions d'effectifs. Le programme de formation et de restructuration continue de dépendre très largement de l'aide internationale et il faudra que des ressources supplémentaires lui soient consacrées pour qu'il puisse être terminé à la date prévue. L'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction (IMATT), dirigée par le Royaume-Uni, a indiqué qu'elle était disposée à continuer d'assurer une formation aux forces armées de la Sierra Leone au moins jusqu'en 2010.

31. La police sierra-léonaise compte actuellement quelque 9 500 membres. La police de la MINUSIL a formé à ce jour environ 4 000 policiers dans les domaines suivants : formation de base, formation de formateurs, informatique, droits de l'homme, sécurité des aéroports, conduite automobile, surveillance des opérations

électorales, aide aux familles, renseignements criminels, police des activités d'extraction de diamants et police des frontières. La MINUSIL a également organisé des cours de formation à l'intention des cadres de la police (cadres supérieurs et cadres moyens). Elle a aussi assuré un encadrement sur le terrain pour les tâches qui font partie du travail de routine (traitement à réserver aux suspects, rédaction des rapports, enquêtes, patrouilles) et effectué un travail de supervision qui vise à mettre la police davantage au service de la collectivité et à faire en sorte qu'elle soit plus accueillante vis-à-vis de la population.

32. La police sierra-léonaise est actuellement déployée dans 74 stations et 112 postes, répartis sur l'ensemble du pays. La MINUSIL estime que la police de la Sierra Leone devrait être en mesure de former le reste de ses effectifs pour atteindre l'objectif autorisé de 9 500 hommes en 2006. Le déploiement de forces de police dans les provinces est toutefois freiné par le manque d'hébergement.

33. La police sierra-léonaise est capable de gérer efficacement les menaces internes localisées et elle devrait avoir formé la totalité de ses effectifs en 2006, mais en cas de crise touchant l'ensemble du pays, elle risquerait de se trouver débordée, en particulier dans les districts, à cause de ses difficultés de transport et de communication. L'entretien de la police, à savoir en particulier les salaires des policiers et l'entretien du matériel, est une charge à laquelle le Gouvernement a toujours du mal à faire face. En outre, la corruption est toujours présente dans certaines unités de police malgré les efforts qui sont faits pour en venir à bout.

34. Les relations de travail entre les forces armées et la police continuent de s'améliorer. Les opérations communes qui sont organisées régulièrement dans les zones frontalières donnent à penser que les deux forces de sécurité collaborent plus étroitement. Toutefois, si de nombreux responsables militaires reconnaissent que c'est à la police qu'il incombe au premier chef de maintenir l'ordre dans tout le pays, des idées fausses portant sur des points fondamentaux persistent dans certaines sections de l'armée et de la société en ce qui concerne le rôle de la police. Dans l'ensemble, des signes encourageants donnent à penser que les forces de sécurité de la Sierra Leone peuvent progressivement surmonter les difficultés qui restent, à condition de bénéficier d'un appui à long terme durable de la part des partenaires internationaux.

B. Consolidation de l'autorité de l'État

35. De nouveaux progrès ont été faits dans le sens d'une décentralisation des pouvoirs publics et des services de l'État. Le Gouvernement a transféré aux conseils locaux les grands services administratifs dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'agriculture et a réalisé une étude des taux d'imposition au niveau local. Dans l'ensemble, la reconstruction des infrastructures et institutions publiques locales a sensiblement progressé.

36. Cependant, le manque de personnel qualifié, les contraintes financières et logistiques et la faiblesse des infrastructures de communication sont toujours un obstacle à la prestation de services aux populations locales par les conseils locaux. Il faut poursuivre l'effort d'harmonisation de la répartition des responsabilités entre les conseils locaux et le système traditionnel des chefferies.

C. Contrôle du secteur minier par l'État

37. Le Gouvernement a continué de délivrer des licences d'extraction afin de renforcer son contrôle sur les activités d'extraction du diamant. Grâce à cet effort, les exportations de diamants sont passées de 10 millions de dollars en 2000 à 130 millions de dollars en 2004. À la fin du mois de septembre 2005, la valeur des exportations de diamants se chiffrait à 109 millions de dollars. Cette croissance remarquable est due au fait que l'État exerce un contrôle plus grand sur l'extraction du diamant grâce au Système de certification du Processus de Kimberley et à des mesures connexes.

38. Il faudrait toutefois mieux contrôler les mines et les activités d'extraction de diamants et renforcer la sécurité, en particulier dans les zones où de nouveaux gisements sont découverts. Des contrôleurs ont été déployés dans les principales zones diamantifères du pays, mais leur efficacité reste limitée, à cause du manque de moyens de transport et d'autres contraintes logistiques. L'extraction demeure une activité non autorisée dans plus de 50 % des cas. En outre, les droits d'exploitation des gisements de diamants et les limites territoriales sont toujours parmi les principales causes de dissension entre les chefferies. Les investisseurs potentiels, que le Gouvernement cherche à attirer, sont par ailleurs découragés du fait que de nombreux jeunes s'adonnent à l'extraction illégale et du fait que la délivrance de licences d'extraction par les chefferies échappe en grande partie à la réglementation. Il faudra du temps avant que l'État parvienne à contrôler véritablement l'exploitation des gisements de diamants et cet objectif ne sera atteint que grâce à une participation active de la communauté et grâce à un appui international, qui devront se poursuivre bien après le retrait de la MINUSIL.

IX. Redressement économique

39. Les projections relatives à l'accroissement du produit intérieur brut (PIB) de la Sierra Leone pour 2006 et 2007 sont de 7,1 % et de 6,5 %, respectivement. L'agriculture et l'industrie minière, suivie par le secteur des services et, dans une moindre mesure, l'industrie manufacturière, sont essentiellement à l'origine de cette croissance économique.

40. La baisse prévue de l'aide extérieure du fait du retrait progressif de l'aide humanitaire et de l'assistance au relèvement fournie à la suite du conflit, de même que l'impression qu'il règne dans le pays une corruption généralisée, pourrait entraîner une réduction sensible des apports étrangers. Une telle éventualité aurait des répercussions néfastes sur la balance des paiements, la stabilité macroéconomique et les investissements requis pour assurer la croissance. Il faudra que le PIB continue d'augmenter d'au moins 6 % par an pour que la Sierra Leone puisse atteindre l'objectif du Millénaire consistant à réduire de moitié le nombre de pauvres d'ici à 2015, objectif dont la réalisation est largement fonction de la disponibilité de ressources aux fins des investissements provenant des flux d'aide et de l'épargne intérieure.

41. Le solde budgétaire connaît une amélioration mais il devrait néanmoins faire l'objet d'une gestion prudente au cours des deux années à venir. L'inflation devrait être ramenée à moins de 10 % en 2006 et 2007. La base des exportations s'est consolidée grâce à l'exportation de ressources minérales mais le volume des

importations reste élevé. À cet égard, la Sierra Leone demeure hautement vulnérable aux chocs extérieurs. Le développement des activités du secteur non structuré et privé revêtira une importance cruciale pour la création d'emplois et de revenus à court terme, le secteur structuré n'ayant pas actuellement une capacité d'absorption suffisante et les infrastructures nationales n'étant pas encore très solides.

42. Le taux de pauvreté (70 %), le chômage élevé chez les jeunes, la médiocrité des services publics, dans des domaines tels que la santé et l'éducation, et l'impression générale que la corruption empêche les organismes publics de fournir les services requis sont autant de facteurs particulièrement préoccupants pour la stabilité à long terme. L'écart de pauvreté, à savoir le taux de consommation du citoyen moyen en deçà du seuil de pauvreté, est de 29 %, les plus démunis étant concentrés dans les zones rurales. Il faut ajouter à ces problèmes de graves inéquités entre les sexes, en particulier en ce qui concerne le pouvoir économique des femmes qui, faute de pouvoir fournir des garanties, ont du mal à obtenir des crédits. Qui plus est, leur accès à la terre dans les zones rurales est encore plus restreint par l'existence de droits de succession discriminatoires.

43. Il importe que les donateurs continuent d'apporter leur soutien à la Sierra Leone au moyen de la stratégie de réduction de la pauvreté, qui offre un cadre pour lutter contre ce fléau et assurer la croissance économique et le développement humain. À cette fin, le Groupe consultatif pour la Sierra Leone s'est réuni les 29 et 30 novembre à Londres, où le Gouvernement sierra-léonais a présenté son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté aux donateurs et à d'autres parties prenantes, dont des organismes des Nations Unies. Les participants à la réunion ont également abordé des problèmes prioritaires comme le chômage des jeunes, le renforcement des capacités, la nécessité de combattre la corruption et la prévention du VIH/sida. Les donateurs ont à nouveau confirmé que 800 millions de dollars avaient été alloués à la mise en œuvre de cette stratégie pendant la période 2005-2007.

X. Droits de l'homme

A. Suivi et promotion des droits de l'homme

44. Le pays continue d'aller de l'avant en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier des droits civils et politiques. Conformément aux recommandations de la Commission vérité et réconciliation, les activités visant à abroger ou modifier les dispositions de la loi relative à l'ordre public en vue de lever les restrictions abusives de la liberté d'expression se poursuivent. Depuis mon dernier rapport, aucune exécution arbitraire ou extrajudiciaire ni aucune violation flagrante et systématique des droits de l'homme n'a été signalée, à l'exception des mutilations sexuelles féminines qui demeurent des pratiques courantes.

45. Les progrès restent lents dans le domaine des droits sociaux et économiques. En effet, la majorité des Sierra-Léonais continuent d'être marginalisés : ils n'ont toujours pas accès à des services satisfaisants d'enseignement, de santé et d'approvisionnement en eau potable en raison de toute une série de facteurs (analphabétisme, pauvreté, corruption, absence de bonne gouvernance, etc.).

46. La mise en place d'un système judiciaire restructuré et efficace demeure un problème critique. Bien qu'une assistance importante ait été consacrée à la construction de tribunaux et d'établissements pénitentiaires et à la remise en état de ceux qui existaient dans tout le pays, cet effort n'est pas allé de pair avec une administration efficace de la justice.

47. Les problèmes liés au surpeuplement des prisons sont aggravés par le fait que les détenus ont du mal à bénéficier de services de santé et d'une aide judiciaire et que l'approvisionnement en eau est irrégulier dans les établissements pénitentiaires. L'Organisation des Nations Unies a apporté des solutions à court terme pour réduire le nombre d'affaires en souffrance et remédier aux pénuries d'eau dans les prisons, mais le Gouvernement doit lui aussi mettre en place des mesures à long terme pour venir à bout de ces difficultés.

48. Des progrès ont été accomplis dans la création d'une commission nationale des droits de l'homme : le Gouvernement a autorisé le Ministère de la justice à prendre les dispositions requises pour mettre en place la commission et sollicité une assistance technique auprès du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Avec le concours de ce dernier, la MINUSIL collabore avec ledit ministère à la sélection et à la désignation des commissaires conformément à la loi portant création de la Commission des droits de l'homme. Comme suite à une demande du Gouvernement, le Haut Commissariat a engagé un consultant pour faciliter les consultations et offrir des services consultatifs en vue de la création de la commission. Ce consultant est arrivé le 24 novembre 2005.

B. Rapport de la Commission vérité et réconciliation

49. Dans le cadre d'un projet de coopération technique visant à promouvoir la diffusion et la mise en œuvre des recommandations du rapport de la Commission vérité et réconciliation, la MINUSIL en a établi une version abrégée et organisé plusieurs ateliers, notamment avec les membres du Parlement, pour faire connaître les conclusions et recommandations qui y étaient énoncées. La Mission a également facilité la distribution du rapport à l'échelon national, en produisant des versions destinées aux enfants et sur CD.

50. Afin de promouvoir la participation de la société civile et la prise en charge à l'échelon local du processus de réconciliation nationale, le projet du Haut Commissariat prévoyait aussi l'octroi de subventions au Centre d'enseignement et de technologies médiatiques et au Groupe de travail sur la vérité et la réconciliation afin qu'ils puissent offrir à la population divers programmes de formation et de sensibilisation et appuyer les initiatives de réconciliation nationale.

51. Bien que dans son « Livre blanc » le Gouvernement ait donné son accord de principe concernant plusieurs recommandations de la Commission vérité et réconciliation, leur mise en œuvre continue de progresser lentement. Plus d'un an après la présentation du rapport, le Gouvernement n'a toujours pas établi de plan d'action détaillé en vue de leur application. En revanche, des organisations de la société civile ont récemment déposé devant le Parlement un avant-projet de loi de vaste portée visant à abroger certains textes législatifs comme le recommandait la Commission vérité et réconciliation. Le Gouvernement a également décidé qu'une fois créée, la Commission des droits de l'homme ferait office de commission de

suivi, chargée de surveiller le respect et l'application par le Gouvernement des recommandations de la Commission vérité et réconciliation.

52. Une conférence des parties prenantes, proposée par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, doit être convoquée en décembre 2005 pour examiner la situation des droits de l'homme en Sierra Leone et faire le point des problèmes, contraintes et tâches restant à entreprendre au cours de la phase suivant le retrait de la MINUSIL. La conférence cherchera aussi à faciliter l'élaboration d'un plan de travail efficace et concerté pour la composante Droits de l'homme du BINUSIL en 2006.

XI. Situation des femmes

53. La MINUSIL a continué, en collaboration avec le Gouvernement et la société civile, de diffuser la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité. Au cours de la période considérée, des ateliers sur l'application de cette résolution ont été organisés à Freetown et dans les provinces à l'intention des administrations locales et des organisations non gouvernementales.

54. Le Ministère de l'aide sociale et des affaires intéressant les femmes et les enfants, chargé de la coordination au sein du Gouvernement des programmes relatifs à l'égalité des sexes, dispose toujours de moyens limités. Les organisations non gouvernementales de défense des droits des femmes, qui se trouvent pour l'essentiel à Freetown, manquent elles aussi de ressources. Il appartient donc aux partenaires de développement de la Sierra Leone de continuer à apporter au ministère susmentionné et aux organisations de femmes le soutien dont ils ont besoin pour promouvoir et coordonner leurs activités de promotion des droits des femmes.

XII. Discipline et conduite du personnel

55. La MINUSIL a continué de redoubler d'efforts pour sensibiliser son personnel civil et militaire à la question de la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et les familiariser avec le Code de conduite des Nations Unies. Elle a également assuré la formation, en collaboration avec l'UNICEF, des points de contact chargés des questions d'exploitation et d'abus sexuels dans les organismes des Nations Unies. Par ailleurs, elle participe activement aux travaux du Comité de coordination des activités de la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, réseau national composé de représentants des organismes des Nations Unies, du Gouvernement, des organisations non gouvernementales et de la société civile.

56. La MINUSIL publie des circulaires pour aider le personnel des Nations Unies à comprendre ce qui constitue un acte d'exploitation sexuelle et un abus sexuel. Par ailleurs, il a été dressé une liste d'établissements dont la fréquentation est interdite à Freetown et dans d'autres grandes villes et un dispositif de contrôle strict a été mis en place pour veiller au respect de cette règle. Les mécanismes en place de prévention et d'enquête des cas d'exploitation et d'abus sexuels seront maintenus après l'installation du BINUSIL.

XIII. Appui aux opérations de la Mission

57. La composante administrative de la MINUSIL continue de préparer l'infrastructure logistique et administrative pour faciliter le transfert des opérations au BINUSIL. Au 1^{er} janvier 2006, le dispositif logistique nécessaire devrait être en place pour aider le Bureau à s'acquitter de son mandat. Plusieurs camps, naguère utilisés par la MINUL, dont le Bureau n'aura pas besoin, sont actuellement transférés au Gouvernement sierra-léonais.

58. La MINUSIL a déjà achevé d'importants travaux d'agrandissement du camp destiné aux gardes chargés d'assurer la sécurité du Tribunal spécial. Par ailleurs, la Mission expédie actuellement à d'autres opérations de maintien de la paix le matériel dont le BINUSIL n'aura pas besoin.

XIV. Observations

59. Alors que la MINUSIL s'apprête à quitter la Sierra Leone, elle laisse derrière elle un pays très capable d'assurer une stabilité, une démocratie et une prospérité durables. Au cours de ses six années d'activité en Sierra Leone, la Mission a forgé un partenariat efficace avec l'équipe de pays des Nations Unies, les pays de la sous-région, la communauté des donateurs, les organismes d'aide humanitaire, la société civile et le Gouvernement sierra-léonais, qui permettait au pays de s'engager fermement sur la voie du relèvement à la suite du conflit. Grâce à cette action concertée, un climat de sécurité stable a été créé dans tout le pays et des progrès considérables ont été réalisés pour reconstruire ce secteur. L'État a rétabli son autorité sur l'ensemble du territoire et marqué des succès importants dans ses efforts visant à reprendre le contrôle des mines de diamants.

60. La situation des droits de l'homme s'améliore et l'action menée pour promouvoir la cohésion, la réconciliation et la tolérance à l'échelon national progresse. En outre, la Sierra Leone a connu une reprise économique soutenue ces trois dernières années. Elle a aussi commencé à nouer des relations pacifiques et mutuellement avantageuses avec ses voisins. La MINUSIL s'est donc acquittée avec succès du mandat qui lui avait été confié de maintenir la paix dans le pays.

61. L'achèvement de la phase de maintien de la paix des Nations Unies représente un autre tournant décisif pour la Sierra Leone. Les tâches auxquelles elle devra s'atteler pour mener à bien son programme de consolidation de la paix à la suite du conflit seront aussi ardues que celles qu'elle a dû entreprendre pendant les phases de maintien de la paix et de secours d'urgence. La situation socioéconomique, en particulier, se heurte à des obstacles redoutables qui pourraient compromettre la stabilité politique actuelle. Il est donc impératif qu'avec le soutien de ses partenaires de développement, la Sierra Leone redouble d'efforts pour s'attaquer au problème de la corruption généralisée et continue d'appliquer des politiques propres à assurer une croissance économique soutenue permettant de créer des emplois et de réduire la pauvreté.

62. La capacité du Gouvernement de fournir des services à la population, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'assainissement, doit continuer de retenir l'attention. Seuls des progrès dans ces domaines critiques permettront à la population, qui a connu maintes privations du fait d'un conflit brutal, de commencer à ressentir concrètement les bienfaits de la paix.

63. Le maintien de la stabilité sera également fonction de l'aptitude du Gouvernement à mener à bien le programme de réforme du secteur de la sécurité. La poursuite des efforts visant à renforcer les institutions indispensables à une bonne gouvernance, en particulier l'appareil judiciaire, sera tout aussi importante à cet égard. Pour ce faire, il faudra des ressources que la Sierra Leone n'a pas les moyens de fournir à elle seule. Il est donc essentiel que les donateurs continuent d'apporter une assistance à ces programmes de réforme qui revêtent une importance critique.

64. Malgré les difficultés évoquées plus haut, l'avenir de la Sierra Leone est prometteur. Outre les efforts louables déployés par le Gouvernement, le pays continue aussi de bénéficier de la bonne volonté de ses partenaires internationaux, notamment de la communauté des donateurs. À cet égard, les résultats de la réunion du Groupe consultatif, récemment tenue à Londres, au cours de laquelle les donateurs se sont engagés à continuer d'apporter une assistance à la Sierra Leone après le départ de la MINUSIL, sont pour moi extrêmement encourageants. La communauté internationale a également manifesté sa volonté résolue de préserver les acquis obtenus depuis le déploiement de la MINUSIL en créant le BINUSIL qui est expressément chargé de soutenir les efforts de consolidation de la paix déployés par le Gouvernement à la suite du conflit afin d'assurer la paix et la sécurité, de consolider l'autorité de l'État et de promouvoir une bonne gouvernance et les droits de l'homme, de régler les problèmes transfrontaliers et de favoriser le relèvement national ainsi que le développement économique et social.

65. Je suis également encouragé par l'enthousiasme que manifestent les partis politiques sierra-léonais alors qu'ils entament les préparatifs des élections qui auront lieu en 2007. Les donateurs s'engagent à apporter un soutien considérable au processus électoral. Toutefois, j'exhorte les partis politiques à veiller à ce que leurs activités électorales ne compromettent pas la paix et la stabilité actuelles, obtenues au prix de grands sacrifices. Ces élections permettront dans une large mesure de voir non seulement si le pays est capable d'assurer une gouvernance démocratique mais aussi si le secteur privé est en mesure de maintenir l'ordre dans le climat politique précaire que les élections ne manqueront pas de créer.

66. Vu l'histoire singulière de la MINUSIL, c'est avec un profond sentiment de satisfaction que je présente ce dernier rapport sur la Mission. Ses tribulations pendant la crise de 2000, les mesures prises pour la surmonter et les résultats qu'elle a obtenus depuis 2001 sont véritablement remarquables. La manière dont elle a rebondi après l'épreuve qu'elle a traversée en 2000 doit servir d'exemple aux opérations de maintien de la paix actuelles et futures. Le Secrétariat a déjà commencé à dégager les enseignements les plus utiles de cette expérience.

67. La MINUSIL a aussi fait œuvre novatrice dans plusieurs domaines importants. Ce fut la première opération de maintien de la paix des Nations Unies à prendre la relève d'une force de maintien de la paix sous-régionale parallèle. Ce fut aussi la première à conclure un accord de soutien « transhorizon » avec un État Membre, à savoir le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui a lancé simultanément un programme de réforme du secteur de la sécurité pour épauler la Mission dans ses efforts. La notion de mission intégrée avec un Représentant spécial adjoint investi d'une triple responsabilité, qui a permis d'unir les efforts et les ressources de la Mission, des organismes des Nations Unies et des organisations d'aide humanitaire en vue d'atteindre des objectifs communs à différents stades du processus de paix, a également été introduite pour la première fois à la MINUSIL.

68. La stratégie de sortie de la Mission, reposant sur un retrait progressif orchestré avec soin de sa composante militaire suivant des critères précis, était aussi une innovation du Conseil de sécurité. Cette approche a offert à la Sierra Leone les conditions de sécurité requises pour consolider la paix au cours des trois dernières années. La création du BINUSIL était elle aussi, avec son caractère intégré et son vaste mandat en matière de consolidation de la paix, une initiative sans précédent. En outre, l'approche régionale des opérations de maintien de la paix a été mise à l'essai pour la première fois dans le cadre de la coopération entre la MINUSIL et d'autres présences des Nations Unies dans la sous-région. La MINUSIL et ses homologues dans la sous-région ont porté la coopération entre missions à un niveau supérieur : du simple échange d'informations, elles sont passées à l'organisation d'opérations concertées dans les zones frontalières, et à la mise en commun des moyens logistiques, allant jusqu'à placer récemment une unité militaire déployée en Sierra Leone sous le commandement de l'opération de maintien de la paix au Libéria.

69. Toutefois, je demeure préoccupé par l'extrême instabilité de la situation dans le domaine politique et dans le secteur de la sécurité chez les voisins immédiats de la Sierra Leone, laquelle continuera probablement à poser de graves problèmes de sécurité pour le pays. Il est néanmoins encourageant de constater que la présence de la MINUSIL et de la MINUL a permis aux pays du bassin du fleuve Mano de commencer à rétablir des relations pacifiques et mutuellement avantageuses qui contribueront à renforcer leur sécurité individuelle. Si la Sierra Leone fait des efforts méritoires pour renouer des relations de bon voisinage, ces efforts devraient aussi être étayés par la revitalisation de l'Union du fleuve Mano et la mise en place de nouveaux mécanismes de coopération entre la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Libéria dans le domaine de la sécurité.

70. En attendant, il faut espérer que la poursuite des activités de maintien de la paix au Libéria au cours de la période suivant les élections demeurera un facteur de stabilisation essentiel à la fois pour la Sierra Leone et l'ensemble des pays du bassin du fleuve Mano. Des efforts concertés pour surmonter la crise en Côte d'Ivoire, seront aussi importants pour la Sierra Leone dans la mesure où la présence de combattants armés dans tel ou tel pays d'Afrique de l'Ouest risquerait de compromettre la stabilité de tous.

71. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude à tous les membres – à la fois anciens et actuels – du personnel civil et militaire de la MINUSIL, ainsi qu'à mon Représentant spécial, Daudi Mwakawago, et à tous ses prédécesseurs, grâce auxquels la MINUSIL a pu s'acquitter de son mandat avec succès. Je rends également hommage aux autres membres des organismes des Nations Unies en Sierra Leone, ainsi qu'aux donateurs et aux organisations d'aide humanitaire qui ont tant contribué à l'instauration de la paix et de la stabilité dont jouit actuellement la Sierra Leone. Le Gouvernement et le peuple sierra-léonais méritent eux aussi d'être félicités d'avoir fait preuve d'une remarquable capacité de résistance et d'avoir su tirer judicieusement parti de l'occasion que leur ont offerte leurs partenaires internationaux de sortir de la crise.

Annexe

**Mission des Nations Unies en Sierra Leone : contributions
au 1^{er} décembre 2005**

A. Composante militaire

<i>Pays</i>	<i>Effectif</i>
Allemagne	8
Bangladesh	232
Jordanie	70
Nigéria	449
Pakistan	290
Observateurs militaires	69
Total	1 198

B. Police des Nations Unies

<i>Pays</i>	<i>Effectif</i>
Gambie	2
Ghana	1
Inde	2
Jordanie	2
Kenya	1
Malaisie	1
Namibie	2
Népal	3
Nigéria	4
Pakistan	1
Suède	2
Turquie	3
Zambie	4
Zimbabwe	2
Total	30

